
AVIS

8 octobre 2020

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Le Rapporteur Général du Budget:
M. Jean-Pierre GIROD
Adopté par : 87 Pour
8 Abstentions



Introduction

Les orientations budgétaires donnent lieu à un débat dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif. Cette étape de présentation et de mise en débat des grandes orientations générales s'opère dans un rapport de présentation décliné à travers 6 objectifs stratégiques :

- Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- Pour une administration performante au service de l'action régionale.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) intervient dans un contexte marqué par une crise sanitaire de grande ampleur qui touche l'ensemble des régions du monde. L'économie mondiale traverse une crise inédite, à travers la baisse de la demande, l'effondrement du tourisme international et les ruptures d'approvisionnement. L'économie française subit également un choc de la demande intérieure et une dégradation de ses échanges extérieurs du fait d'une baisse des exportations supérieure à celle de ses importations. La Banque de France prévoit ainsi une croissance négative de 8,7% pour l'année 2020.

Au niveau régional, l'ensemble des indicateurs se détériorent. Tous les secteurs d'activité sont touchés mais, du fait du poids de ce secteur sur le territoire normand, la Normandie est la région dont l'impact de la crise sur l'industrie est le plus marqué (-7,7%).

2

Compte-tenu de ce contexte, l'Etat a suspendu les contraintes imposées par le contrat Cahors¹. Pour rappel, ce contrat prévoyait que la contribution des Régions à l'effort de redressement des finances publiques nationales passe non plus par une réduction annuelle des recettes mais par un objectif affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui ne devaient pas évoluer de plus de 1,2% par an, et de l'endettement.

Dans ce cadre, le ROB présenté par le Président du Conseil régional est destiné à fixer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2021 et à donner des informations concernant la situation financière de la collectivité en tenant compte des 4 piliers² ci-dessous :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- Dégager une épargne brute minimum de 200M€ ;
- Augmenter l'investissement pour le porter à 568M€ en moyenne annuelle ;
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 5 ans à l'horizon 2021.

Les principales ressources financières de la Région

La future loi de programmation des finances publiques pour la nouvelle contractualisation devrait tenir compte de la situation financière des collectivités, qui ont été « en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences »³, des nouvelles dépenses engendrées par le plan de relance et des dispositifs de soutien à l'économie locale mis en place par la Région.

¹ Article 12 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

² La stratégie financière a été définie en 2017 par le nouvel exécutif et repose sur ces 4 piliers

³ Rapport du député Jean-René Cazeneuve sur l'impact de la crise du Covid-19 sur les finances locales (29.07.2020)

L'Etat s'est notamment engagé, dans le cadre d'un accord signé avec les Régions, à leur attribuer une enveloppe supplémentaire de 600M€ pour le plan de relance et une fraction de TVA correspondant au montant de CVAE perçu en 2020.

Ces moyens supplémentaires s'accompagnent des contreparties suivantes pour les Régions :

- Investir fortement dans la relance, à travers les CPER ;
- Créer un fonds de sauvegarde régional, alimenté par une fraction de la hausse des recettes fiscales ;
- Rénover le système de péréquation.

A ces mesures, vient s'ajouter le plan de relance de la Commission européenne (REACT EU), dont l'enveloppe pour la région Normandie pourrait se situer entre 120 et 139M€ supplémentaires pour les deux PO FEDER FSE 2014-2020 (à consommer intégralement avant la fin 2023).

Les recettes prévisionnelles en 2021

Les prévisions de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 1.404M€ et se répartir de la façon suivante :

- *une fiscalité directe (150M€) en forte baisse de 395M€ par rapport au Budget 2020 (BP + BS + DM1) (-72%)*

Compte-tenu de l'impact de la crise économique et financière sur le montant de CVAE en 2021, l'Etat a proposé de neutraliser la baisse attendue en remplaçant la part de CVAE des Régions par une fraction supplémentaire de TVA correspondant intégralement au montant de CVAE perçu en 2020. En conséquence, les recettes de fiscalité directe, qui ne représentent plus que 10,7% des recettes de fonctionnement, sont désormais uniquement composées des produits perçus au titre du fonds de péréquation des ressources régionales, de l'IFER et du FNGIR.

- *Une fiscalité indirecte (963M€) en hausse de 384M€ par rapport au Budget 2020 (+66%)*

De façon corollaire, les recettes de fiscalité indirecte représentent désormais 69% des recettes de fonctionnement et comprennent la TVA (593M€ dont 194,5M€ en substitution de la DGF et 398M€ en substitution de la CVAE), la TICPE (225,6M€), le produit des certificats d'immatriculation (93,13M€), les ressources pour la formation professionnelle (44M€) et la dotation de la compensation de la taxe d'apprentissage (6,05M€).

L'autonomie fiscale de la Région se résume donc au produit des taxes sur les certificats d'immatriculation (soit uniquement 6,6% des recettes de fonctionnement).

- *Les dotations et participations (158M€) en hausse de 23M€ par rapport au Budget 2020 (+16%)*

Le montant des dotations et compensations de l'Etat, intégré comme variable d'ajustement depuis la loi de finances 2017, progresse et devrait s'élever pour 2021 à 117M€.

Les recettes européennes, d'un montant de 41M€, comprennent depuis 2018 celles relatives aux programmes opérationnels des 2 ex-Régions.

- *Divers*

Les produits du domaine, participations et autres produits de gestion courantes⁴ s'élèvent à 130M€, en hausse de 6M€ par rapport au Budget 2020 (+4,8%) (dont les recettes perçues au titre de la compétence transport à hauteur de 32M€ et celles issues du Pacte Régional d'investissement dans les compétences pour 79M€). Les reprises sur provisions et dépenses exceptionnelles se montent quant à elles à 3M€.

⁴ Recettes perçues au titre de la compétence transport, participations des familles à la restauration et l'hébergement, recettes issues des conventions avec les partenaires de la Région.

Avec le remplacement de la part de CVAE des Régions par une fraction supplémentaire de TVA, les Régions seront davantage dépendantes de recettes nationales avec un taux d'évolution identique pour chaque Région. Le CESER note, à l'instar du Conseil régional, que la rénovation du fonds de péréquation régionale telle que souhaitée par le Gouvernement risque de ce fait d'être défavorable pour la Région Normandie. En effet, la dynamique du panier de ressources de la Région Normandie depuis la réforme de la fiscalité locale était la plus faible de toutes les Régions, permettant à la celle-ci d'être fortement bénéficiaire du fonds de péréquation.

Les prévisions de recettes d'investissement

La Région anticipe pour l'année 2021 des recettes d'investissement d'un montant de 267M€, en nette diminution par rapport au Budget 2020 (-44,5%). Celles-ci se répartissent principalement de la façon suivante :

- 33M€ de dotations DRES et 15M€ de FCTVA
- 11,1M€ de subvention de l'Etat pour l'investissement dans les CFA
- 36M€ de TICPE Grenelle
- 38,3M€ au titre des recettes européennes
- 94M€ de recettes trains intercités
- 31M€ de prêts et avances (ARE)
- 7M€ autres subventions des partenaires

Le recours à l'emprunt

Compte tenu des ressources⁵ dont elle dispose et de son objectif de consacrer un volume d'investissement en moyenne annuelle de 568M€, la Région devra mobiliser en 2021 jusqu'à 264M€ de nouveaux emprunts.

Dans ce contexte, le **budget 2021** devrait s'élever à **1.935M€** en opérations réelles (-8,4%), essentiellement dû au ralentissement des investissements notamment dans les transports⁶, les ressources financières de la Région reposant désormais principalement sur la fiscalité indirecte.

La prospective financière sur la période 2021-2025

La prospective financière menée par la Région dans le ROB a été actualisée sur la période 2021-2025 pour tenir compte des dernières évolutions du projet de Loi de Finance. De fortes incertitudes pèsent néanmoins sur cette prospective, en raison notamment :

- des éléments financiers du plan de relance national (notamment le CPER),
- du plan de relance européen (REACT EU), dont l'enveloppe pour la Normandie pourrait se situer entre 120 et 139M€,
- des montants du PO 2021-2027, dont la maquette est en attente de validation par la commission européenne.

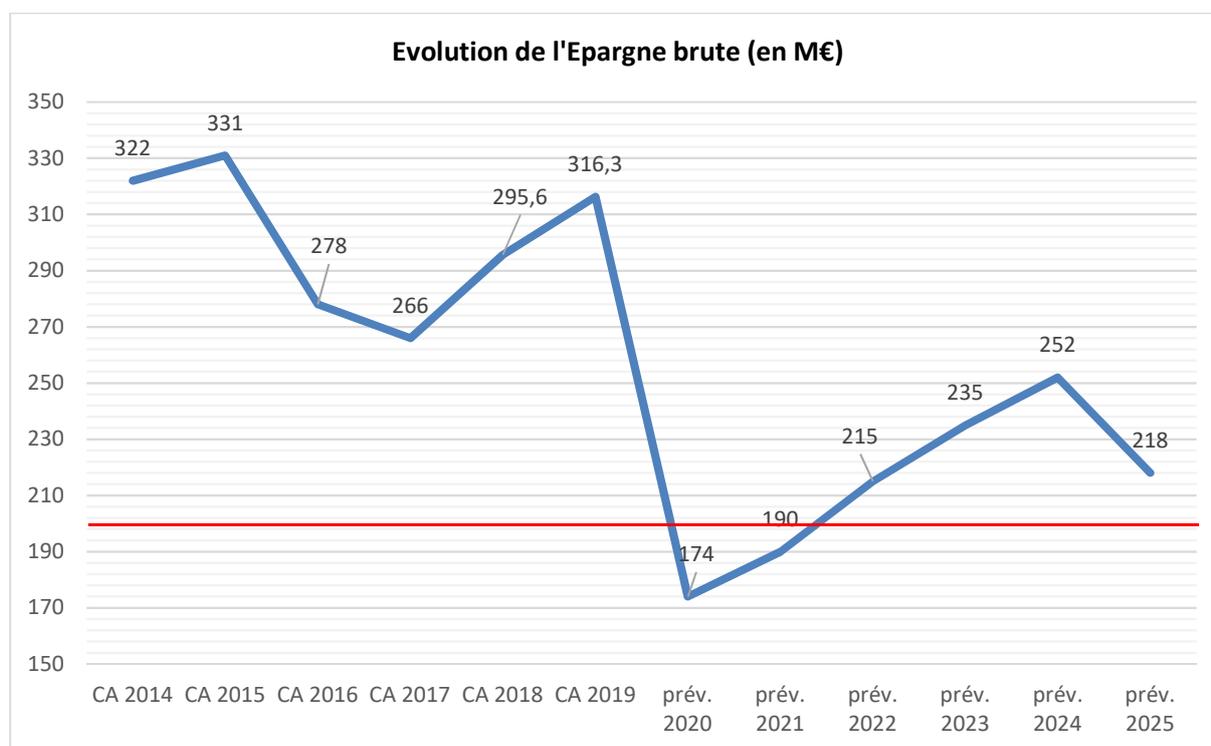
Entre 2021 et 2022, les recettes de fonctionnement augmenteraient de +2,5% mais diminueraient ensuite à un rythme annuel moyen de 2,1% jusqu'en 2025 en raison essentiellement d'une réduction des dotations et compensations de l'Etat, de la clôture fin 2023 du PO 2014-2020 des deux ex-Régions, et surtout de la chute des recettes issues du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences qui, après avoir atteint un pic à 86M€ en 2022, redescendent à 9M€ en 2024. La prospective financière

⁵ Financement disponible + résultat des exercices précédents

⁶ Pour rappel : La forte hausse des dépenses d'investissement en 2020 résultait principalement du pic des paiements relatifs à la prise de compétence des trains intercités et l'achat de trains OMNEO Premium et Regio 2N.

anticipe ainsi une contraction des recettes de fonctionnement sur l'ensemble de la période (-0,78% annuellement contre une présentation en 2019 de -0,34% sur la période 2020-2024).

En se fixant comme objectif financier le maintien d'une épargne brute au moins égale à 200M€, il est prévu une diminution tendancielle des dépenses de fonctionnement (-1,39% par an⁷) et une baisse des dépenses d'investissement (-4,6% en moyenne annuelle) qui, après avoir connu un pic en 2020⁸, se réduisent à compter de 2021.



200

5

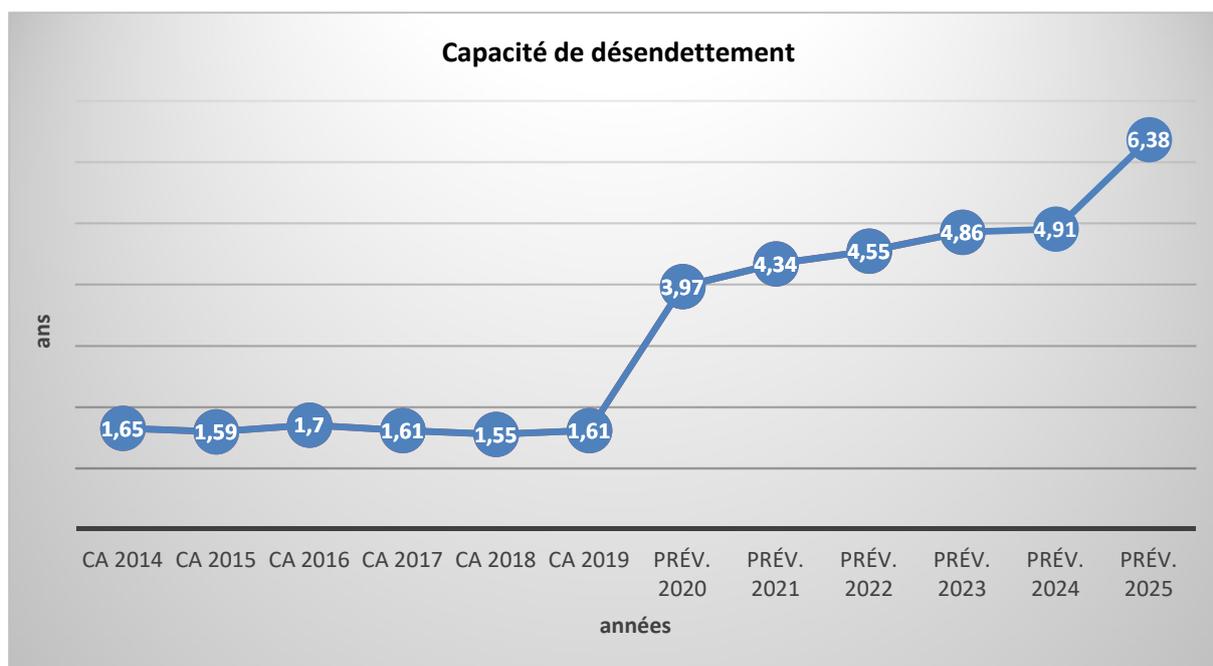
L'épargne brute permet d'apprécier la santé financière de la collectivité. Elle constitue la ressource interne dont la Région dispose pour financer ses investissements et/ou rembourser la dette existante.

Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire et économique sur les finances de la Région, la collectivité ne sera pas en mesure de respecter son objectif de maintien d'une épargne brute au moins égale à 200M€ en 2020 et 2021. Néanmoins, la trajectoire de la prospective financière 2021-2025 anticipe une remontée des montants d'épargne brute qui repasseront au-dessus de cette limite de 200M€ dès 2022.

En conséquence la capacité de désendettement de la collectivité, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, va se dégrader rapidement et dépasser en 2025 le seuil de 5 ans fixé par la collectivité.

⁷ Cette augmentation intègre l'évolution des dépenses de fonctionnement au titre des fonds européens.

⁸ Ainsi, les dépenses d'investissement devraient atteindre 850M€ en 2020.



Les observations du CESER sur les politiques publiques

Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

- ***Soutenir les capacités d'investissement et de développement des entreprises par des outils innovants***

S'agissant des aides aux entreprises, le CESER souligne les efforts faits par la Région Normandie en termes de soutien à l'activité économique. Il rappelle néanmoins le besoin de rester vigilant afin que soient prises en compte l'ensemble des entreprises normandes. En effet, malgré les efforts réalisés, il existe encore aujourd'hui des entreprises qui ne sont pas éligibles aux aides, à l'instar des initiatives en lien avec le sport ou la culture, qui ne peuvent aujourd'hui pas en bénéficier.

Le CESER souligne la nécessité de rester attentif à la complexité des procédures à engager afin de bénéficier des aides, souvent laborieuses et pouvant être des freins à l'obtention des dispositifs. Enfin, il convient de rester également vigilant quant à la continuité des aides, notamment concernant la prise en compte future des restes à charge pour les entreprises, qui augmentent progressivement (ex : cas du recours à l'activité partielle).

Le CESER rappelle la nécessaire vigilance quant aux risques de pertes en capital au sein des différents fonds de prise de participation de la Région qui pourraient résulter des difficultés rencontrées par les entreprises accompagnées dans ce contexte de crise liée à la COVID et souhaiterait à ce sujet qu'un reporting de ces risques lui soit communiqué régulièrement.

- ***Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international***

Le contexte actuel de la crise COVID a démontré l'importance des stratégies numériques pour les entreprises. Le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité de mettre en place un véritable Plan numérique en Normandie, qui réponde à des enjeux inter-filières, tant en termes d'infrastructures et d'accès aux possibilités d'investissement, qu'en termes d'accompagnement et de formation des usagers.

Le CESER a, dans ses précédents avis et notamment dans son rapport sur l'intelligence artificielle, souligné l'intérêt d'un DataLab normand permettant de coordonner et de développer l'écosystème régional. Néanmoins, une évaluation plus d'un an après sa création mériterait d'être réalisée afin d'en connaître les évolutions et les partenaires impliqués.

- ***Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique :***

Le CESER se félicite de la continuité de la politique doctorale et de l'accroissement du nombre de doctorants accompagnés et ce dans l'ensemble des disciplines. Suite à la crise sanitaire, la prolongation des thèses de troisième année est à souligner. Une attention en cours pour la prolongation des 1ères et 2 années semble indispensable.

- ***Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performante et valoriser les productions normandes***

Le CESER réitère l'observation faite lors des Orientations Budgétaires pour 2020, et se satisfait des projets à venir, notamment le développement du Haras du Pin, qui répond à la fois à des enjeux sportifs, économiques et touristiques. En effet, le Haras du Pin est un site phare de la filière équine normande qui contribue au développement de la Nouvelle Politique Equine pour 2020. De plus, le site est l'un des sites majeurs du tourisme dans l'Orne avec Bagnoles de l'Orne.

- ***Faire de la Normandie la région de toutes les énergies***

Le CESER prend acte de la mise en œuvre du Plan Normandie Bâtiments Durables et de la continuation des différents projets, et renvoie aux observations qu'il a formulées dans l'avis rendu sur ce Plan.

7

Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

Cet objectif stratégique s'inscrit dans l'ambition d'améliorer la performance de l'appareil de formation pour la réussite scolaire, universitaire, sociale et professionnelle des normands et particulièrement des jeunes. A ce titre, la lutte contre le déterminisme social et l'accompagnement des publics fragilisés sont parmi les ambitions fortes poursuivies au travers de l'ensemble des politiques régionales déployées tant en formation initiale, avec le Pacte régional des innovations pour la réussite partagé avec le Rectorat, qu'en formation professionnelle tout au long de la vie, avec le plan régional d'investissement dans les compétences en faveur des demandeurs d'emploi.

L'enjeu de la réussite et de l'insertion professionnelle ou du retour à l'emploi des jeunes et des adultes a pris une dimension toute particulière avec la crise sanitaire. Non seulement elle a mis en évidence la nécessité et les réelles potentialités d'adaptation dont ont fait preuve les acteurs de la formation en général, l'urgence à conforter les moyens d'accès au numérique, mais elle a fragilisé les publics cibles de ces politiques régionales : les jeunes en risque de rupture scolaire, les jeunes diplômés en passe de s'insérer sur le marché du travail, les demandeurs d'emploi ou les actifs ayant perdu leur emploi...

Ce contexte particulier imprime les orientations budgétaires 2021 où la Région, tout en poursuivant les programmes ou les initiatives de droit commun, propose de renforcer ses politiques d'accompagnement des publics et des structures fragilisées par la crise sanitaire.

- ***Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur***

Le CESER note avec satisfaction les évolutions mises en œuvre dans la préparation de la carte des formations professionnelles, conformément à la méthodologie révisée dernièrement, qui associe les

chefs d'établissements et tous les acteurs concernés dans une concertation destinée à prendre en compte les particularités des territoires, de leur démographie scolaire, des réalités économiques. Il espère que les autres acteurs concernés s'empareront également de cette démarche.

Il relève également les priorités données dans le programme Lycée du futur à l'accompagnement aux usages numériques, dont la maîtrise s'est révélée particulièrement nécessaire sur l'année 2020, tout en soulignant les difficultés encore rencontrées par certains établissements en termes de débit d'accès à internet. Bien que la Région propose de mettre en place de nouveaux équipements en postes informatiques et de doter tous les jeunes d'ordinateurs portables, le CESER s'interroge sur l'échéance nécessaire pour atteindre l'objectif ambitieux du « lycée 100% numérique », et rappelle que l'éducation en distanciel, dont le développement n'est pas une fin en soi mais un outil parmi d'autres au service de la communauté éducative, repose nécessairement sur la mise à disposition de moyens opérationnels performants.

Le CESER souligne avec satisfaction l'effort qui sera fait sur la dotation du fonds social régional à destination des familles pour leur permettre d'accéder plus facilement à la restauration scolaire.

Enfin le projet de construction d'un lycée international à Bourg-Achard a retenu toute l'attention du CESER, sachant que ce projet a fait l'objet par ailleurs d'un avis défavorable des 2 derniers CAEN Comité Académique de l'Education Nationale (périmètre de Rouen et périmètre de Caen), où siège un représentant du CESER. Le Projet, d'un coût total estimé à 50M€, en est au stade du projet architectural précédant le lancement des travaux prévu en 2022.

Le CESER souhaite rappeler qu'il n'est nullement question de remettre en cause la nécessité d'ouvrir un nouvel établissement dans le Roumois, dont le besoin se fait sentir depuis de nombreuses années et dont la Région a annoncé la concrétisation. Il reconnaît par ailleurs l'intérêt de doter le territoire normand d'une offre d'enseignement à vocation internationale, attractive, de nature à permettre plus facilement l'accueil de cadres étrangers dans les entreprises, soucieux de trouver des structures pédagogiques ad hoc pour leurs enfants.

En revanche, le projet serait de créer un établissement de type EPLEI Etablissement Public Local d'Enseignement International, en référence au décret d'août 2019 en application de la loi Blanquer de 2019 « Pour une école de la confiance », instituant les EPLEI. Ces derniers répondent à un cahier des charges et proposent un accueil dans « *des parcours scolaires plurilingues complets, de l'école primaire (maternelle et élémentaire) au baccalauréat, appuyés notamment sur les sections internationales* »⁹.

Pour rappel, le projet de construction prévu à Bourg-Achard est dimensionné en volume pour 1 000 élèves. Or le décret stipule que l'effectif des élèves préparant les diplômes nationaux du brevet et du baccalauréat qui ne sont pas assortis de l'option internationale ni préparés dans une section binationale, ne peut être supérieur au tiers des effectifs de l'établissement. Ceci équivaut à une obligation de recrutement de 660 élèves dans des filières à vocation internationale ou bi langues.

Ces dispositions amènent le CESER à s'interroger sur la capacité de recrutement dans le vivier local, conformément à la vocation initiale de l'ouverture d'un tel établissement dans le Roumois, d'un nombre suffisant d'élèves désireux de suivre ce type de filières. Même si l'accueil est ouvert à des ressortissants étrangers établis en Normandie, l'option de créer un EPLEI induira de fait une sélection élitiste des entrants.

Aussi il appelle l'attention de la collectivité sur la difficulté à envisager de répondre à deux objectifs complémentaires, dont l'intérêt propre de chacun a été rappelé, avec une structure de type EPLEI répondant à un cahier des charges de cette nature, sachant que de surcroît, les surfaces programmées dans la construction ne permettent pas à ce stade l'accueil d'effectifs du premier degré jusqu'à la classe de 3^{ème}. Les moyens de fonctionnement accordés par l'Etat risquent de ne pas être à la hauteur de ceux nécessités par le label si les conditions de son obtention ne sont pas réunies. Il émet à ce titre

⁹ Source Ministère de l'Education (<https://www.education.gouv.fr/>)

un avis réservé et souhaite que l'hypothèse de la création d'un établissement sous le statut d'EPLÉ à vocation internationale soit examinée en parallèle.

La question de l'absence de gymnase dans l'enceinte de la structure et les difficultés d'accès aux gymnases communaux environnants, semble-t-il déjà saturés, interroge les membres du CESER quant à l'enseignement de l'éducation physique et sportive au sein de l'établissement. Cette absence serait préjudiciable à l'attrait qu'il pourrait avoir auprès d'un public international, habitué à des standards d'équipements sportifs performants.

Enfin il souligne que ce type d'enseignement à vocation international jusqu'au baccalauréat présente un intérêt d'autant plus grand s'il peut se poursuivre également dans l'enseignement supérieur, et souhaite que le lien lycée/supérieur soit travaillé pour assurer la pleine cohérence du parcours qui sera entamé par les jeunes, au risque de les voir quitter le territoire après le baccalauréat.

- ***Renforcer l'enseignement supérieur :***

La priorisation du plan campus dans le cadre du prochain CPER est à saluer d'autant que le retard de la Normandie au regard d'autres régions, notamment en ce qui concerne ses infrastructures d'enseignement, demande un rattrapage au plus vite afin de lui permettre d'être attractive en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Concernant ce plan, il apparaît nécessaire que ce dernier puisse se réaliser en intégrant une réelle stratégie de développement durable, social et environnemental.

Au vu de la situation de la Normandie, le CESER alerte la Région sur les inquiétudes qui peuvent peser quant à des décalages possibles de projets au regard des retards pris dans l'annonce du CPER et du plan de relance à venir pour faire face à la crise. Ces retards ou annulations pourraient être défavorables au territoire.

La rentrée universitaire semble marquée par un fort taux d'inscriptions supplémentaires en première année, notamment en raison des taux élevés de réussite au baccalauréat. Le CESER s'interroge sur la capacité des établissements à y faire face. Un suivi et une réactivité de la part de l'exécutif sera certainement indispensable.

- ***Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires***

Les dispositifs que la Région reconduit en direction des demandeurs d'emploi seront amplifiés en raison des conséquences de la crise sanitaire sur le marché du travail, et amplifiés. Il s'agit d'adapter les efforts aux nécessités d'une insertion plus difficile, plus longue, ou d'une réinsertion des demandeurs d'emploi, qu'ils soient jeunes, adultes, diplômés ou peu qualifiés.

Le CESER a pris note des volumes importants qui seront consacrés à la 3^{ème} année de mise en œuvre du PRIC pacte régional d'investissement dans les compétences, soit une capacité à engager des actions pour un montant de 237M€, auxquels se rajouteront un montant estimé à environ 38 M€ à l'issue des discussions sur la mise en place du plan jeune par l'Etat, non abouties à ce jour.

Tout en se félicitant de cet effort, de nature à lever toutes les contraintes financières, le CESER s'est paradoxalement interrogé sur la capacité à engager un volume d'actions de formation à une telle hauteur, sachant qu'il est habituel que les marchés engagés ne soient réalisés qu'en partie sur une année (taux de réalisation moyen de l'ordre de 88% en année normale). Les mêmes organismes de formations devront faire face également à des demandes croissantes d'entreprises qui, lorsqu'elles le peuvent, souhaiteront profiter d'une baisse d'activité pour former plutôt que de se séparer de leurs salariés et de perdre des compétences.

Réussir à atteindre cet objectif va nécessiter plusieurs choses :

- d'une part, que les organismes de formation s'organisent pour répondre aux appels d'offres d'achat de formation lancés par la Région, et que ces derniers soient fortement coordonnés et répartis sur l'ensemble du territoire pour en permettre l'accès au plus grand nombre de demandeurs d'emploi, notamment les plus isolés géographiquement ou les plus éloignés de la formation,
- d'autre part, qu'un nombre plus important de candidats à la formation y accèdent, les difficultés de réalisation à taux plein des programmes étant souvent dues à un défaut de candidats aux formations,
- Enfin, que la Région détermine le contenu de ses achats de formation de façon très coordonnée, en lien avec les territoires, avec les besoins des entreprises, et mobilise tous les acteurs de terrain sur l'identification des demandeurs d'emploi et de leurs besoins, les accompagnements qui leur sont indispensables pour qu'ils se positionnent sur les actions de formation. Les outils sont disponibles au travers des CATEF et de l'observation des besoins en compétences des branches professionnelles, qui mériteraient d'être davantage croisés à l'échelle des territoires.

A cet égard, le CESER insiste sur la nécessité de maintenir la relation étroite qui s'est construite avec Pôle Emploi pour ajuster au mieux les besoins en fonction des caractéristiques des publics reçus par les conseillers.

Le CESER note avec satisfaction l'intérêt porté par la Région à l'innovation dans les organismes de formation et de la stratégie qui va être déployée en 2021 pour accompagner la transformation des organismes. Il rappelle néanmoins que toute recherche de qualité s'accompagne nécessairement de moyens dédiés.

S'agissant de l'installation sur la durée souhaitée par la Région des formations à distances, largement mises en place pendant le confinement, le CESER est conscient de l'évolution irréversible vers davantage d'échanges numériques. Néanmoins, il rappelle son attachement au maintien du lien avec les stagiaires en présentiel : il permet d'aller au-delà de l'échange pédagogique en créant du lien social à l'échelle d'un groupe, entre le stagiaire et son formateur, tout autant indispensable à une conduite à terme de la formation et à son issue favorable.

Dans la mesure où cette évolution se poursuivra, il est primordial de veiller au risque d'exclusion par le numérique d'une partie des publics qui n'auraient pas accès, soit par manque de point d'accès, soit par une difficulté à en maîtriser les usages. Ainsi, les animateurs territoriaux pourraient assurer le relais auprès des territoires où émergent des besoins de formation pour faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à des tiers lieux numériques proposant un accompagnement aux usages ou une connexion de qualité.

Enfin, le CESER a souligné l'intérêt que cet effort de la Région en direction des demandeurs d'emploi soit doublé d'un effort des entreprises à former leurs salariés pour garantir leur maintien et leur évolution dans l'emploi ainsi que leur capacité à rebondir lors d'une rupture de parcours.

- ***Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement***

Soucieux de constater qu'un très grand nombre de jeunes se sont détournés des lieux culturels (tels que les cinémas) dans un contexte d'annulations, de fermetures et de restrictions de différentes natures, le CESER souhaite que le dispositif Atouts Normandie soit conforté et fasse levier pour inciter les jeunes à y retourner.

Quant au dispositif du Pass Monde, le CESER s'interroge sur son maintien en l'état, dans la mesure où la crise sanitaire que l'on traverse le rend inopérant. Bien que conscient que la Région propose déjà des tarifs préférentiels en direction des jeunes mais également que la mobilité constitue pour eux un enjeu (et souvent un frein) majeur à leur épanouissement et leur avenir, le CESER émet le souhait que

la collectivité aille encore plus loin en réaffectant, de manière partielle et temporaire, le budget alloué au Pass Monde, à des fins de déplacements infrarégionaux et nationaux.

Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

S'agissant de l'OS 3, premier poste budgétaire régional, le CESER regrette le fait que les Orientations budgétaires n'aient pas fait l'objet d'une présentation par les services et/ou élus de la Région.

Les transports collectifs en général et le transport ferroviaire sont fortement touchés par la crise sanitaire en cours. Outre l'impact de la crise, en ce qui concerne les importantes difficultés rencontrées par les usagers sur le réseau ferroviaire normand au cours des derniers mois, le CESER prend acte des demandes formulées par la Région auprès de SNCF Voyageurs pour remédier à ces dysfonctionnements et améliorer la situation. Au-delà de la mise en service des OMNEO Premium (dont la livraison se trouve retardée), de l'arrivée des REGIO 2N en 2023 et de la relocalisation des ateliers de maintenance qui pourront amener des améliorations en matière de régularité, le CESER rappelle à nouveau la nécessité d'engager des travaux sur les infrastructures afin de contribuer à l'amélioration structurelle de la situation du transport ferroviaire en Normandie. Comme différents élus du territoire régional l'ont récemment souligné, le CESER considère que le Plan de relance et les investissements annoncés en matière de transport ferroviaire doivent bénéficier aux lignes normandes, et tout particulièrement à la réalisation du « saut de mouton » afin de séparer les trains normands et franciliens avant la gare Saint-Lazare, qui doit être suivi par la mise en œuvre de la première phase de la LNPN (section Paris-Mantes et nouvelle gare de Rouen).

11

La crise sanitaire a également retardé la fin des travaux de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors, désormais prévue pour le premier trimestre 2021. Si le CESER a déjà observé positivement ces travaux de modernisation destinés à apporter une alternative pour le fret à la ligne Paris – Le Havre, il considère que cette ligne doit également permettre le transport de voyageurs jusqu'à Paris, au moyen d'horaires suffisamment réguliers pour en favoriser la fréquentation sur les déplacements domicile-travail.

En matière d'intermodalité, le CESER observe positivement le développement de solutions d'abonnement multimodal, permettant d'accéder au réseau ferroviaire, au transport en car et au réseau urbain, désormais disponibles sur l'ensemble du territoire de l'ex Haute-Normandie et une partie de l'ex Basse-Normandie, via la mise en place des abonnements « Connexités ». Le développement de titres de transports intermodaux, hors abonnement et à l'échelle de l'ensemble du territoire régional, dont le rapport sur les Orientations budgétaires indique qu'il fera l'objet de travaux de la part de la Région, ne peut être qu'encouragé.

Le CESER note également favorablement le fait que la Région souhaite s'inscrire dans une dynamique de réduction de la place de la voiture dans l'espace public, au profit des autres modes tels que le vélo, ainsi qu'il l'avait suggéré dans sa contribution sur les mobilités en mai 2019¹⁰. A cet égard, il observe très favorablement la mise en place d'un observatoire des aménagements cyclables annoncé pour 2021, ainsi que le soutien apporté aux collectivités pour développer les aménagements et favoriser les continuités cyclables. Il rappelle par ailleurs l'importance d'assurer la possibilité d'embarquer des vélos

¹⁰ CESER de Normandie, *Améliorer les mobilités du quotidien et favoriser leur soutenabilité*, Rapporteur : Patrick MOREL, mai 2019

à bord des trains de voyageurs en nombre suffisant, notamment afin de favoriser l'intermodalité pour les déplacements domicile-travail comme pour les usages touristiques qui contribuent au développement des territoires.

Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

Comme l'ensemble de l'OS 3, la mission 1 de l'OS 4 relative à l'aménagement des territoires (SRADDET, contractualisation avec les territoires, revitalisation urbaine...), n'a pas fait l'objet d'une présentation devant le CESER...

En matière de développement durable, le CESER note avec intérêt l'organisation à venir d'une « Journée normande de l'eau », destinée à organiser l'action régionale en la matière, en concertation avec les EPCI en charge de la GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Le CESER salue l'accompagnement à venir de 9 nouveaux territoires retenus dans le cadre des dispositifs régionaux « Territoires durables 2030 » (pour 5 territoires) et « Territoires 100 % EnR 204 » (4 territoires).

Enfin, alors que le CESER conduit une étude autour de l'intégration des enjeux climatiques dans l'action des collectivités territoriales, qui arrive bientôt à son terme et l'amènera à formuler un certain nombre de préconisations à ce sujet, les travaux conduits par le GIEC normand doivent être présentés à la fin de l'année 2020. Ces travaux doivent permettre de diffuser la connaissance relative au changement climatique et à ses impacts en Normandie auprès des divers acteurs du territoire, du grand public, et de l'ensemble des directions de la région afin que ces enjeux soient pris en compte dans les autres politiques régionales. A cet égard, le CESER, considérant que l'enjeu climatique doit être intégré de manière transversale dans l'ensemble des politiques régionales, considèrera avec grand intérêt les travaux du GIEC en tant que tel, et les suites qui seront données à leur diffusion.

12

Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

Les orientations relatives à la culture et au patrimoine, au sport et à la jeunesse s'inscrivent globalement dans le droit fil des actions poursuivies et mises en œuvre au cours de ces dernières années. Il s'agit d'une situation « classique » et prévisible pour un programme concernant une année d'élections régionales.

Les conséquences de la crise sanitaire, particulièrement dramatiques dans ces secteurs, appelleront probablement toutefois à infléchir, dans un avenir proche, certaines des politiques conduites par la Région.

S'agissant du sport, le CESER tient à souligner les conséquences catastrophiques de l'épidémie de coronavirus pour la quasi-intégralité des sports (en salle, extérieur, de contact) et alerte sur un impact budgétaire accru sur la saison à venir. A titre d'exemple, le handball a perdu 30 % de ses licenciés, entraînant de fait une perte de recettes d'ampleur équivalente. De manière générale, le secteur du sport – qui représente une masse salariale de 60 millions d'euros en Normandie – est légitimement très inquiet par les menaces de licenciement qu'une chute aussi importante que brutale des activités fait peser.

Le CESER tient enfin à attirer l'attention sur la situation des équipes féminines qui souffrent encore plus durement de la situation.

Conscient que la Région ne pourra subvenir à tous les manques et besoins dans un tel contexte, le CESER exprime son attente d'un plan de relance de la part de l'Etat en direction du sport.

- **Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Normandie**

Le CESER se félicite des coopérations menées avec la Tunisie et Madagascar mais souhaiterait que soit faite une évaluation précise des coopérations avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les observations du CESER sur l'état d'avancement des contractualisations auxquelles participe la Région

Le CESER note, concernant la gestion des fonds européens, que les 3 prochaines années vont être particulièrement intenses du fait de la clôture des programmes FEDER/FSE 2014-2020, FEADER et FEAMP, du plan de relance européen (2021-2023) « REACT-EU », du démarrage de la prochaine programmation 2021-2027, de la contribution de la Région au Plan Stratégique National 2021-2027 et enfin de la programmation de projets de décarbonation industrielle en Seine-Maritime.

L'année 2021 sera cruciale pour éviter tout dégagement de crédits. Il conviendra, d'une part, de poursuivre et d'intensifier les efforts pour maintenir un niveau de justification des dépenses déjà engagées et, d'autre part, d'accentuer la programmation en vue d'engager la totalité des enveloppes attribuées à la région Normandie.

Le CESER salue positivement la possibilité offerte, au cours de la période transitoire 2021-2022, de modifier les critères d'attribution des fonds pour permettre la prise en compte des effets de la crise sanitaire.

La constitution des dossiers est d'une grande complexité et les délais entre le dépôt d'un dossier et le paiement extrêmement long. Le CESER insiste depuis plusieurs années sur la nécessité d'accompagner les bénéficiaires sur l'ensemble de la chaîne (montage des dossiers, présentation des projets, jusqu'à l'obtention des factures). Dans cette perspective, il a mené une réflexion sur les Fonds Européens Structurels et d'Investissement afin d'améliorer le fonctionnement global des FESI en renforçant l'efficacité de l'accompagnement aux porteurs de projet¹¹.

Le CESER rappelle, à l'instar de l'observation qu'il a formulé dans la décision modificative n°1, que la situation financière de la collectivité est satisfaisante. Il souligne à nouveau le faible endettement de la Région et les efforts réalisés depuis plusieurs années pour maintenir ses dépenses de fonctionnement, qui devraient permettre à la Région Normandie de traverser le choc financier causé par la crise sanitaire dans de meilleures conditions que d'autres collectivités régionales.

¹¹ CESER de Normandie, *Les fonds européens en Normandie : comment mieux accompagner les porteurs de projets ?*, juin 2020

Les différents plans de relance (« France relance », « REACT EU », « Fonds de transition juste », ...) ainsi que le démarrage dès début 2021 de la prochaine programmation européenne 2021-2027 vont offrir des opportunités importantes dans les mois qui viennent. Une vigilance devra être portée tout particulièrement sur la capacité des acteurs normands à se mobiliser dans ce cadre. Il importera à cet effet d'assurer une fonction d'ingénierie, d'accompagnement et d'information afin de favoriser l'émergence des projets et éviter tout dégageant d'office.

Les répercussions de la crise sanitaire sur les entreprises normandes risquent de se faire ressentir avec un certain décalage. Les défaillances à venir auront un impact financier au niveau de la collectivité régionale dans la mesure où la Région a consenti des prêts aux entreprises les plus en difficulté. Le CESER souhaiterait disposer d'un suivi afin d'avoir une vision sur le montant global des créances non recouvrables.

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considérations les observations formulées dans son présent avis.

Liste des sigles

ARE	Allocation de Retour à l'Emploi
BP	Budget Primitif
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientations Professionnelles
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotations Régionales d'Équipement Scolaires
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPLE	Établissements Publics Locaux d'Enseignement
IDS	Institut de Développement Social
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA	Programme Investissements d'Avenir
ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SEINE	Système d'Enquêtes pour l'INsertion dans l'Emploi
SPRO	Service Public Régional de l'Orientations
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire
THD	Très Haut Débit
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

Annexe

Etat d'avancement de la programmation des fonds FEDER/FSE/IEJ

Montant total de la maquette : 520,7M€

Axes ⁽¹⁾	Enveloppe (M€)	Taux de programmation	Taux de paiement
Calvados, Manche, Orne			
Axe 1 (FEDER)	74,4M€	85,9%	27,4%
Axe 2 (FEDER)	29,1M€	86,5%	27,5%
Axe 3 (FEDER)	77M€	79,2%	54,4%
Axe 4 (FSE)	38,3M€	100%	24%
Assistance technique	8M€	38,75%	23%
Total	226,8M€	86,8%	35%
Eure, Seine-Maritime			
Axe 1 (FEDER)	118,7M€	88,5%	34,1%
Axe 2 (FEDER)	53,4M€	72,7%	23,7%
Axe 3 (FEDER)	11,3M€	29,3%	20,3%
Axe 4 (FEDER)	35,2M€	85,1%	28,7%
Axe 5 (FSE/IEJ)	24,3M€	80,2%	72,4%
Axe 6 (FSE)	41,4M€	124%	27%
Assistance technique	9,5M€	3,3%	
Total	293,8M€	85,5%	33,2%

Les données indiquées sont au 15 septembre 2020

(1) **Calvados, Manche, Orne**

Axe 1 : Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional

Axe 2 : Développer l'offre numérique sur le territoire

Axe 3 : Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive

Axe 4 : Faire accéder à la formation des personnes dont l'accès à l'emploi est rendu difficile par un déficit de qualification professionnelle

Eure, Seine-Maritime

Axe 1 : Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique

Axe 2 : Soutenir la transition énergétique haut-normande

Axe 3 : Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand

Axe 4 : Soutenir le développement des espaces urbains durables

Axe 5 : Former les jeunes haut-normands pour permettre leur insertion

Axe 6 : Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands

Etat d'avancement de la programmation des fonds FEADER

Montant total de la maquette : 421M€

Priorités ⁽¹⁾	Départements	Enveloppe (M€)	Taux de programmation	Taux de paiement
Priorité 2	Calvados, Manche, Orne	93,10 M€	95%	
	Eure, Seine-Maritime	31,57 M€	87%	
Priorité 3	Calvados, Manche, Orne	15,30 M€	91%	
	Eure, Seine-Maritime	7,55 M€	83%	
Priorité 4	Calvados, Manche, Orne	156,27 M€	95%	
	Eure, Seine-Maritime	30,05 M€	94%	
Priorité 5	Calvados, Manche, Orne	7,85 M€	95%	
	Eure, Seine-Maritime	9,50 M€	75%	
Priorité 6	Calvados, Manche, Orne	37 M€	61%	
	Eure, Seine-Maritime	21,41 M€	73%	
Assistance technique	Calvados, Manche, Orne	7,5 M€	97%	
	Eure, Seine-Maritime	3,8 M€	93%	
TOTAL	Calvados, Manche, Orne	317 M€	91 %	66%
	Eure, Seine-Maritime	103,9 M€	88%	48%

Les données indiquées sont au 26 juillet 2020

- ⁽¹⁾ *Priorité 1 transversale : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales*
- Priorité 2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts*
- Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux*
- Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie*
- Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2*
- Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales*

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Eric PUREN

Au titre de la FSU en Normandie

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Levons le suspens, la FSU votera l'avis du CESER qui reflète avec sincérité les débats.

Nous voudrions revenir néanmoins sur le projet d'EPLEI. Nous partageons le constat de l'avis sur la nécessité d'un lycée général et technologique dans le Roumois afin de répondre à l'augmentation démographique observée. Toutefois, le projet dans l'Etat où il nous est présenté aujourd'hui ne répondra pas à cette exigence.

Rappelons, ce lycée n'existe pas, pas même dans les projets d'architecte. Il est pourtant déjà riche en labels. Il est le siège d'un campus des métiers et des qualifications dirigées par un proviseur préfigurateur. Le titre laisse rêveur.

Annoncé en avril 2018 comme « innovant et international », il s'est récemment paré des atours d'un label international créé en 2019. Ce label est contraignant et impose un recrutement sélectif sur dossier des élèves, des enseignements en langues étrangères comme un recrutement local des enseignants. C'est finalement un lycée dérogatoire sur tout qui apparaît et, au premier chef, dérogatoire à sa mission initiale, celle d'accueillir les élèves du Roumois. Les labels ne sauraient précéder le réel, encore moins s'y substituer.

Déclaration de M. Eric LAUGEROTTE

Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Conseiller Régional,
Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Le groupe CGT se félicite qu'une partie de ses observations ait été prise en considération. Cependant, permettez-nous quelques commentaires.

Si le CESER s'interroge sur la capacité des organismes de formation à faire face à la conjonction d'une augmentation non négligeable des fonds pour la formation des demandeurs d'emploi en 2021 d'une part, et d'autre part à la possible recrudescence des demandes de formation des salariés grâce au FNE Formation, la CGT continue à penser que les aspirations des actifs sur ce sujet ne sont pas toutes entendues puisque le taux moyen de réalisation s'élève à 88%.

En effet, le phénomène de désaffectation des demandeurs d'emploi vis-à-vis de la formation et plus encore avec l'arrivée de personnes compétentes, victimes de fermetures d'entreprise, nous conforte dans l'idée que la logique adéquationniste qui préside à l'élaboration de l'offre de formation est vouée à l'échec pour tout un pan d'actifs.

Pour les jeunes diplômés, la Région a décidé de mettre en place une période de latence de 9 mois avant une possible entrée en formation qualifiante.

Pourquoi les jeunes diplômés sortant de Bac généraux, de Licence ou qui doivent abandonner leur cursus universitaire quand ils n'ont pas trouvé de stage en entreprise, doivent-ils respecter ce délai de 9 mois pour pouvoir s'inscrire sur les formations qualifiantes de la Région ?

Pendant ce temps, ils acceptent des petits boulots si l'occasion se présente. Beaucoup perdent leur enthousiasme.

En prenant en compte le taux de réalisation de 88%, ne serait-il pas souhaitable de les intégrer sur les actions qualifiantes de la Région sans délai si l'offre correspondant à leur projet existe ?

Quant au Datalab mis en œuvre par des acteurs publics et privés, le traitement des données emploi-formation apparaît redondant dans ce contexte car déjà exploitées par le GIP Carif-Oref, structure publique financée dans le cadre du CPER, à gouvernance quadripartite.

Pour faire suite à notre intervention, lors de la plénière en juin 2019, qui soulignait le danger de confier la donnée à des acteurs privés, la CGT demande à ce que le Carif-Oref soit conforté sur ce sujet pour éviter les surcoûts et pour sécuriser les données.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, la situation reste critique. Amplifiés par la crise sanitaire, la rentrée universitaire subit de plein fouet les effets de plus de dix ans d'austérité.

La dépense par étudiant est à son plus bas niveau depuis 2007. En recherche, l'engagement d'atteindre un financement de 3 % du PIB, annoncé déjà en 2010, n'est toujours pas satisfait. Le projet de loi de programmation de la recherche en cours de discussion au Parlement n'est pas à la hauteur des enjeux.

Il est d'ores et déjà dénoncé par l'ensemble des groupes du CESE dans un avis qui a été présenté hier par sa rapporteure aux membres des commissions 4 et 5.

Cette faillite de l'état vaut aussi pour l'investissement privé en R&D quand un quart du budget national est consacré au Crédit Impôt Recherche.

Pourtant de nombreux rapports pointent l'inefficacité du dispositif. Parmi les entreprises qui en bénéficient, citons Janssen du groupe Johnson & Johnson qui, en 2019, a vu une hausse de 13 % de son chiffre d'affaire et de 6 % des dividendes versés aux actionnaires, mais qui délocalise son laboratoire du Val-de-Reuil.

Citons aussi la société UPM qui liquide la Chapelle Darblay à Grand-Couronne reconnue pourtant pour être un modèle de l'économie circulaire.

Les réformes territoriales ont offert une brèche aux politiques de marchandisation des savoirs. La Normandie s'y est engouffrée, en se rappelant que ces dernières années la part de la dépense intérieure de recherche et développement, la DIRD, dans le PIB régional est l'une des plus faibles.

La convention avec l'agence nationale de la recherche, l'ANR, va renforcer un modèle de distribution des financements par des appels d'offres de plus en plus concurrentiels, soit deux tiers du budget national, au détriment de crédits récurrents suffisants nécessaires à une recherche indépendante et de qualité.

En outre, nous ne sommes pas sans nous interroger sur le niveau très élevé des frais de scolarité de certaines filières sanitaires et sociales, prohibitif pour de nombreux jeunes normands, ou sur le soutien à l'enseignement supérieur privé pour occuper la place laissée libre par l'abandon par l'État de secteurs de la formation initiale.

Enfin, nous voudrions croire que la Région puisse tirer toutes les leçons de la crise sanitaire actuelle et que « le plan campus puisse se réaliser en intégrant une réelle stratégie de développement durable, social et environnemental » comme le souligne ce projet d'avis.

Mais comment ne pas en douter alors même que le précepte dépassé du « big is beautiful » n'est nullement remis en cause ? Que les profits et la rentabilité à court terme priment sur les conditions de travail et d'étude ?

Dans les territoires, les exemples se multiplient.

L'UFR des lettres et sciences humaines sur le campus de Mont-Saint-Aignan, déjà en sureffectif chronique, perd un bâtiment d'enseignement suite à sa rénovation financée par la Région.

Sur le site du Madrillet, c'est la mobilisation des salariés et des usagers soutenus par des associations environnementales et des organisations syndicales qui met en évidence les aberrations de l'aménagement et qui fait suspendre par la Métropole l'artificialisation de 63 hectares de forêts et de landes si caractéristiques des boucles de la Seine. Il est décidé que les contraintes environnementales seront renforcées et que toute nouvelle installation devra s'adosser à l'enseignement supérieur et à la recherche. La CGT porte pour les travailleurs un développement en adéquation avec les enjeux sociaux et environnementaux.

Nous espérons que nous serons entendus.

Le groupe CGT votera cet avis.

Déclaration de M. Philippe LEGRAIN

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Avec la catastrophe économique que nous vivons, avec environ 10% de baisse du revenu national en 2020 nous avons pris le chemin de la décroissance ! Et décroissance qui n'est pas neuve : en 2019 nous avons seulement retrouvé le niveau de PIB de 2008, avant de replonger

Notre revenu par français en 2020 est revenu au niveau de notre revenu de l'an 2000 !

Et pourtant nous ne l'avons pas vu dans notre vie quotidienne car presque toute cette perte a été compensée par de nouvelles dettes de l'Etat pour financer les dépenses liées à l'épidémie et le plan de relance français et européen. Des chiffres d'endettement qui donnent le vertige, mais qui expliquent que les perspectives dessinées dans ce débat sur les Orientations Budgétaires ne soient pas du tout catastrophique pour le budget de la Région comme elles auraient pu l'être si l'Etat n'avait compensé les pertes de recettes de CVAE.

Avec ces plans français et européens pour la relance, on a même l'impression que l'argent pleut de tous côtés ! C'est un peu "open bar". La question de comment utiliser ces crédits pourrait se poser, y aurait-il assez de projets, et assez de porteurs de projets pour dépenser cet argent ?

Il faut saluer cette ambition d'investir dans la France de 2030 en misant sur la transition écologique, l'emploi et les compétences des travailleurs. Mais les marges de manœuvre importantes données aux entreprises, engagent leur responsabilité en termes de préservation de l'emploi, de transition écologique, de partage des richesses et de dialogue social. C'est pourquoi la CFDT revendique un avis conforme des représentants du personnel au CSE sur l'utilisation des aides publiques pour garantir qu'elles seront bien investies.

De plus les plans de relance sont uniquement orientés vers la production, vers les entreprises. Il ne faut pas laisser les plus précaires basculer dans la grande pauvreté : si le dispositif de chômage partiel a protégé les salariés en CDI, ça n'a pas été le cas des CDD ou des intérimaires qui ont vu leurs contrats non renouvelés. La CFDT revendique une aide spécifique vers ces personnes privées de ressources par la crise. Certaines régions l'ont déjà fait.

Car l'année 2020 ne sera pas catastrophique pour le budget régional : En juin dernier le budget a rajouté 84 millions d'euros sur la capacité maximale à s'endetter pour faire face aux dépenses de l'année. Aujourd'hui avec cette décision modificative, elle fait machine arrière et retire 90 m€ sur cet emprunt d'équilibre maximum. : Si des dépenses supplémentaires ont eu lieu, un certain nombre de projets ont été reportés, comme dans l'entretien des lycées par exemple. Avec l'excellente santé financière de notre Région, l'effort vers les personnes en difficulté est donc tout à fait à sa portée !

La CFDT votera en faveur de l'avis présenté

Déclaration de M. Pascal FEREY

Au titre de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller régional,
Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Si j'interviens au titre de l'agriculture aujourd'hui c'est sur deux fonctions.

La première celle de représentant du corps agricole avec mes collègues, le deuxième concernant la présidence de la commission 3 sur les quelques dysfonctionnements que nous avons eus et qui, je regrette, même si ça a été repris par le rapporteur général du budget, on n'a pas pu faire notre travail correctement, mais je vais y revenir dans quelques instants.

Concernant l'agriculture et l'agroalimentaire, on ne souffre pas des mêmes maux. L'agriculture continue de produire, l'agroalimentaire continue de transformer. Le vrai sujet aujourd'hui qui se pose à nous c'est le transfert de la consommation des produits agroalimentaires. La fermeture des écoles, la réouverture, la refermeture, y compris sur la restauration hors-domicile concernant les entreprises quelles qu'elles soient, les centres hospitaliers, fait qu'aujourd'hui l'agroalimentaire Normand perd un peu la tête et les transferts aujourd'hui se font à destination de la grande distribution qui elle ne se prive pas aujourd'hui de renégocier à la baisse, malgré la loi EGALIM, les contrats d'approvisionnement.

Deuxième inquiétude, et nous saluons le travail que la Région entreprend concernant le soutien à Brittany Ferries. Je rappelle quand même que dans les principaux marchés captifs, pour la Bretagne et la Normandie, le Royaume-Unis fait partie de la proximité immédiate d'un grand bassin de consommation, des acheteurs plutôt nombreux avec des habitudes historiques. Et le fait que les régions soutiennent le plan de consortium avec d'autres partenaires là-bas nous va plutôt bien.

N'oublions pas que le Brexit, no deal ou deal, laissera quand même, je l'espère, avec certainement plus de difficultés en fonction des choix, un sujet de discussion majeur pour le Conseil régional et l'État avec le Royaume-Unis.

Le troisième point de mon propos tourne autour du plan de relance.

Nous avons deux remarques.

La première d'ordre national. Si le Gouvernement français, et Philippe LEGRAIN l'a rappelé, il pleut des milliards. Il y a quelques semaines, dès qu'on franchissait on qu'on s'approchait du seuil fatidique des 3 %, c'était les hurlements de terreur. Là c'est les milliards qui pleuvent, tant mieux. Encore faut-il qu'on puisse les utiliser avec beaucoup de pragmatisme et d'intelligence et la rapidité ne vaut pas l'urgence, il faut se donner un tout petit peu de temps et je sais que la Région aura le même souci. Parce que l'Europe elle aussi se met à la manœuvre et le budget régional va se voir doté d'une enveloppe supplémentaire de 150 à 180 millions d'euros estimée, avec effectivement derrière ça les risques de dégageement d'office si les crédits engagés n'étaient pas engagés. D'où la question que nous

avons posée au Directeur général des finances si effectivement le fait d'allier des finances historiques liées au contrat de plan État-Région ou européen avec les FEDER, FSE et FEADER a joué au nouveau plan de relance, on ne prenait pas un risque d'avoir un dégageant plus large sur le sujet.

Je rappelle que nous avons manifesté une certaine forme de résistance, ce n'est certainement pas le bon terme, mais d'alerte sur un certain nombre de crédits au FEADER qui avaient été fléchés et engagés aux GAL et qui aujourd'hui sont loin d'être consommés. N'oublions pas que c'est une épée de Damoclès qui aujourd'hui est toujours sur nos têtes et qu'il serait dommage, à l'heure où nous avons besoin de millions d'euros pour continuer d'investir dans la modernité, que nous en soyons privés.

Enfin, dernier point, je note que pour l'agriculture, que les 30 millions d'euros qui ont été engagés en l'espace de 5 ans en termes de niveaux supplémentaires par rapport à la base historique ont eux aussi été salués d'un effort salutaire par la profession parce que ces crédits sont engagés.

Dans les choses qui vont moins bien, je ne ferais que de noter la fermeture de la sucrerie de Cagny, qui pose d'énormes problèmes sur le modèle agricole Normand. La sucrerie de Cagny irriguait de par ses tonnages et des hectares mis en culture par les agriculteurs normands de volumes et une diversification non négligeable. Cette fermeture irrémédiable, au-delà des emplois, c'est une perte de valeur ajoutée de notre modèle. Et ça nous attirons votre attention, mais je pense, Monsieur le Président, qu'on aura l'occasion d'y revenir.

Le dernier point, et ceci qui amène notre désappointement au niveau de la commission numéro 3.

Monsieur le représentant du Conseil régional, je vous en conjure que les directeurs des services, des transports entre autres, des mobilités, ne veuillent pas nous accabler de travail et se dispensent de venir à notre commission, je vous en remercie. Mais le petit peuple que nous sommes avait envie de travailler et d'avoir des informations.

Parce qu'effectivement, la crise Covid va modifier de façon importante normalement la livraison des machines et entre autres des rames Omneo.

Nous savons qu'un retard a été pris, mais que les engagements financiers de la Région vis-à-vis des industriels sont toujours honorés, entre autres de Bombardier pour pouvoir bénéficier des subventions.

N'aurait-il pas été plus raisonnable qu'à défaut d'élus – parce que ça je peux l'entendre qu'ils aient beaucoup de travail et d'engagements – que le directeur ou le représentant des services puisse venir passer un quart d'heure avec nous en commission pour effectivement nous donner le chiffrage des reports, le nombre de machines livrées en retard, quels sont les engagements sur la continuité des versements ?

Un deuxième sujet qui se précise : est-ce qu'en 2021 la totalité des engagements auront été repris ? C'est-à-dire que le retard c'est de quelques mois et on n'en mourra pas, même si effectivement les usagers s'impatientent de l'arrivée de ces belles machines. J'ai eu l'occasion de m'en servir la semaine dernière ou il y a une quinzaine de jours et même le Président LÉGER avait fait remarquer... Enfin j'avais fait remarquer et Jean-Luc l'avait repris, que notre rapport avait effectivement mis en avant la qualité de ces machines et les rames desservies.

Dernier point, nous aurions voulu échanger aussi sur la ligne Serqueux-Gisors-Paris. Parce que si cette ligne aujourd'hui faisait partie des grandes orientations, il y a quelques sujets d'équipement qui

méritent un peu d'attention et de discussion.

Je ne pense pas que dans le cadre de la consultation publique sur la livraison des rames Omneo et particulièrement sur les dispositifs de possibilité de faire monter un certain nombre de vélos à l'intérieur de ces rames, certes les usagers ont peu répondu à l'enquête publique à l'époque, mais c'était surtout sur la ligne principale Paris-Cherbourg ou Rouen-Paris.

Je pense qu'on pourrait reprendre ce dispositif parce que cette ligne Serqueux-Gisors-Paris est une ligne qui est de la grande périphérie parisienne. Avec certainement aujourd'hui énormément de personnes souhaitant embrasser d'autres mobilités que le métro, le RER ou d'autres dispositifs publics. Le Covid passe par là.

Il nous semblait opportun de pouvoir rediscuter, donner un avis de la société civile sur la composition de ces futurs équipements qui pourraient peut-être sur un certain nombre d'horaires donner la capacité aux usagers de pouvoir emmener des vélos.

Double du fait que ces rames, si elles sont quand même relativement faciles, les équipements de nos adeptes de la mobilité douce s'électrifient. Du vélo de 8 à 10 kg ou 12 kg passerait allègement les 25. Et donc je pense que ça nécessite là aussi qu'on puisse en discuter.

Je ne vais pas aller plus loin, mais je souhaiterais quand même que pour les prochaines réunions, les directeurs des services quand on leur demande de venir puissent passer un petit quart d'heure avec nous. Allez, 5 ou 10 minutes en ayant préparé un discours. On n'est pas exigeant.

Nous on est prêt à travailler, eux aussi, alors mettons-nous une place de temps de manière à ce que... Je finirai par le faire, d'appliquer le principe de Lagardère tel que les textes me l'autorisent : si vous ne venez pas vers moi, j'irais vers vous. C'est-à-dire occuper la commission du Conseil régional et poser les questions au titre du CESER. Je n'espère ne pas avoir à le faire, mais je le ferai sans état d'âme.

Je vous remercie.

Déclaration de Mme Anne PINEL

Au titre de l'Union syndicale SOLIDAIRES Normandie

« Non à un lycée élitiste ! »

Les familles et les personnels vivant et travaillant dans le Roumois, au nord-ouest du département de l'Eure, attendent la création d'un lycée polyvalent sur leur plateau depuis plusieurs décennies. L'arrivée quasi constante de nouveaux habitants depuis vingt ans a confirmé l'urgence de cette implantation. Les lycées accueillant les collégiens et collégiennes du Roumois, c'est-à-dire ceux de Pont-Audemer et d'Elbeuf, sont depuis longtemps arrivés à saturation.

Par conséquent, l'annonce en 2017 et 2018 du projet de la Région et de l'Éducation nationale de construction d'un lycée à Bourg-Achard a suscité une onde de satisfaction et de soulagement chez tous et toutes : habitants, personnels de l'Éducation nationale, élu-e-s.

Enfin les lycées existants allaient voir leurs effectifs allégés et leurs conditions d'étude et de travail améliorées. Enfin les jeunes les plus éloigné-e-s géographiquement de Pont-Audemer n'auraient pas à subir d'épouvantables journées à rallonge et de longs trajets en car épuisants. L'enthousiasme général a toutefois été pondéré au constat que l'ouverture passait de la rentrée 2021 à celle de 2024 comme l'annonçait Hervé Morin le 4 septembre 2019. La crise sanitaire n'a donc rien à voir avec ce report : c'est plutôt le vote de la Loi Blanquer en juillet 2019 avec son article discret sur les EPLEI qui a motivé ce retard.

En effet c'était sans compter avec l'avidité d'acteurs indirects qui ont vu en ce nouveau site, financé par 50 millions d'euros d'argent public, un moyen d'y introduire leur idéologie libérale et élitiste. Le danger est que le projet change nettement de nature sous la pression de protagonistes locaux et nationaux pour en faire un lycée sur mesure à destination des enfants d'investisseurs étrangers, pour un lycée élitiste et de prestige, balayant dès lors avec mépris et suffisance les attentes et les intérêts légitimes des habitants locaux et des personnels.

À l'instar du Conseil Académique de l'Éducation Nationale (C.A.E.N.) du 28 septembre qui a voté majoritairement « Contre », l'Union syndicale Solidaires Normandie s'oppose avec force au projet de dévoiement par la Région et l'Éducation nationale du futur Lycée dans le Roumois. Ce nouveau lycée passerait du statut d'« EPLE », lycée général et technologique avec section internationale ouvert normalement aux collégiennes et collégiens du Roumois après la 3ème, au statut dérogatoire d'« EPLEI », c'est-à-dire un Lycée international, sponsorisé par des entreprises et des organismes internationaux, qui limitera l'accès aux collégiens du secteur à seulement un tiers (soit entre 300 et 350) des 1 000 effectifs prévus. Les 650 à 700 autres élèves, dont des centaines d'étrangers, seraient sélectionné-e-s sur dossier en fonction de leur projet et leur capacité à suivre tous les cours dans deux langues vivantes dans la perspective de préparer un Bac européen ou un Bac international.

La Loi Blanquer votée en juillet 2019 permet ce statut dérogatoire et les enseignant-e-s seraient recrutés sur profil, les postes étant soustraits au mouvement habituel de mutations.

La Région et l'Éducation nationale se targuent de vouloir faire dans l'excellence avec un lycée haut de gamme, mais n'a pas prévu d'infrastructures sportives internes. Comme cela se pratique dans certains pays, l'excellence eût été de prévoir des installations sportives (gymnase, terrains, pistes, piscine, ...) EN PREMIER, oui en premier ! Mais comme trop souvent dans notre pays, l'Éducation physique et sportive, qui est pourtant une matière à part entière de l'école, est reléguée à des « On verra plus tard ! » et « On va voir ce qu'on peut faire avec ce qui n'existe déjà pas loin. » Et surtout, surtout, « On n'a pas les moyens ... ». La Région a trouvé les moyens pour élaborer un CLINN (un lycée innovant, numérique, avec section internationale), mais n'a pas les moyens de financer l'Éducation physique et sportive. Si, elle les a, mais n'en a pas fait le choix : en 2018 Hervé Morin annonçait que le futur lycée coûterait entre 50 et 60M€, mais c'est bien la fourchette basse qui a été choisie.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Normandie, l'excellence c'est pour toutes et tous, pas pour une clique ! Nous demandons que la Région et l'Académie de Normandie respectent le vote du CAEN et renonce à ce projet d'EPLEI pour redonner à ce lycée sa vocation initiale de Lycée polyvalent librement accessible aux enfants du secteur et avec un recrutement des personnels par mutations.

Déclaration de Mme Martine LOUVEAU

Au titre de la Ligue de l'enseignement de Normandie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est tant que représentante d'un mouvement d'éducation populaire travaillant au très des jeunes et avec des jeunes, que je voudrais vous alerter sur la situation préoccupante des jeunes de 18-25 ans. La crise sanitaire a eu un effet de loupe sur de nombreuses inégalités qui préexistaient. C'est le cas pour les jeunes peut être peu exposés au coronavirus mais très exposés aux conséquences socio-économiques.

C'est pourquoi il est urgent de construire une politique jeunesse globale au niveau régional qui ne peut se réduire à des dispositifs même si ces derniers sont nécessaires et intéressants.

Les jeunes de 18 à 25 ans sont particulièrement concernés par les conséquences de la crise : aucun plan d'urgence ne répond vraiment à leurs besoins actuels. Ils enchaînent des petits boulots.... ils n'ont pas droit au RSA, ils n'ont pas de protection sociale.

Il y a bien une aide exceptionnelle de 200€, une prime aux entreprises pour l'embauche des jeunes mais cela ne répond pas aux besoins des plus pauvres. S'il n'y a pas de solidarité familiale, ces jeunes tombent alors dans la pauvreté : le taux de pauvreté chez les jeunes est de 20% quand il est de 12% pour le reste de la population. C'est 1 jeune sur 5 !

Sans revenu universel d'activité ouvrant droit à une prestation ces jeunes ont 0€ de ressources. Ce revenu universel ouvert aux 18/25 ans demandé par les associations a été refusé par les députés, au prétexte qu'on ne peut pas faire entrer les jeunes dans la vie active par des aides publiques. Mais de quoi vivent-ils ?

Le Comité National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire qui regroupe une cinquantaine d'associations a travaillé avec des jeunes depuis septembre 2018. Le texte issu de cette construction a été validé en juillet 2020. Il trouve un écho particulièrement vif en ces temps de crise sanitaire.

Que dit-il ? Si tous les jeunes vivent des réalités différentes, « ils.elles ont des besoins communs qu'une politique de jeunesse transversale devrait tenter de lever : se loger, se former, travailler, se cultiver, participer et ce dans une logique d'émancipation. Alors, qu'attendons-nous ? Pourquoi médias et élus. es continuent globalement de voir les jeunes soit comme une menace ou un problème à résoudre, soit comme un faire-valoir dans une simple logique de marketing ! »

C'est parce que c'est un sujet transversal qui concerne tous les secteurs (éducation, mobilités mais aussi santé, logement citoyenneté, engagement, formation, emploi, sport, culture, accès aux droits) qu'on risque d'avoir une action parcellaire qui minimise ses effets malgré les sommes importantes

engagées. . Il faut donc construire un plan d'actions globale et lisible, ciblé sur la tranche 18/25 ans, avec les jeunes eux-mêmes en pensant notamment aux plus exclus, dans le cadre d'une politique jeunesse régionale.

Texte du CRAJEP : Pour une politique jeunesse à l'écoute des jeunes, juillet 2020

Déclaration de Mme Nicole GOOSSENS

Au titre de la participation du CESER à RTA

Dans l'objectif stratégique n° 3 qui traite "des transports efficaces au service des personnes et de l'économie", en matière de financement, il est fait référence au CPER 2014/2020.

Mais, ce domaine doit également s'inscrire dans la politique européenne en matière de transports qui s'est dotée d'un élément central, le Réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Ce programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne est arrêté par le Parlement, et le Conseil européen met en œuvre les politiques de transport en couvrant les réseaux routier, ferroviaire et fluvial, mais aussi les ports ou encore les aéroports et la gestion du trafic aérien.

La Normandie occupe une position stratégique majeure entre l'espace Atlantique connecté au Corridor de la Mer du Nord ainsi qu'au Corridor Baltique ; de plus, elle est connectée aux ports du Nord de l'Europe ainsi qu'à l'Irlande et au Royaume-Uni par le biais de la Manche. En outre, elle possède des communications entre les régions du sud-ouest et du centre de l'Europe reliant les ports de la Péninsule Ibérique (Algésiras, Sines, Lisbonne, Leixões (Porto) et Bilbao) à la partie la plus occidentale de la France (via Paris et le port du Havre) et plus à l'est, avec Strasbourg et Mannheim.

31

Le financement de l'action de l'Union européenne pour le RTE-T se fait par l'intermédiaire du Mécanisme de l'Interconnexion en Europe. Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) permet également de financer des projets de transport conformes aux objectifs de l'UE (fin du Plan Juncker (InvestEU). Le programme Horizon 2020 (Horizon Europe dans la prochaine programmation), directement géré par la Commission européenne, comprend le défi "Transports intelligents, verts et intégrés".

Au cours de l'année 2020, la Commission européenne a poursuivi, la préparation d'une nouvelle proposition législative qu'elle doit proposer au 1er semestre 2021 et qui doit s'articuler autour des thèmes en lien avec le "Green Deal".

De son côté, le Parlement européen vient de présenter, au mois de septembre un rapport d'initiative sur des points majeurs :

- il est impératif de procéder à l'élimination des goulets d'étranglement et des chaînons manquants;
- pour les modes de transport, la proposition invite les États membres à travailler en étroite collaboration avec les régions et les villes pour améliorer les infrastructures allant jusqu'au dernier kilomètre et les connexions intermodales dans l'ensemble du RTE-T ;
- souligne le rôle que des liaisons maritimes de qualité jouent dans le commerce international et intérieur de l'Union et la nécessité de faciliter la coopération des ports maritimes et leur connexion avec l'arrière-pays ;
- souligne que le transport aérien est essentiel.

En ce qui concerne le financement, la proposition que les États membres s'engagent à assurer un financement adéquat. Le rapport invite la Commission à renforcer les synergies entre les instruments pertinents de l'Union au-delà du MIE (par exemple, le Fonds européen de développement régional).

L'année 2021 sera une année charnière de contractualisation tant avec l'Etat qu'avec l'UE et il apparaît nécessaire que la région Normandie intègre les orientations budgétaires à ces nouvelles opportunités en ayant un recours plus important aux fonds MIE, tout en préservant les fonds FEDER à leur utilisation actuelle.

L'année 2021 sera une année charnière pour l'organisation du système portuaire Normandie-Axe Seine. Nous formons le vœu que l'ensemble des acteurs œuvre à une mise en place largement concertée et qu'une gouvernance partagée permette à notre complexe portuaire d'être une porte affirmée en Europe et ainsi renforcer la place de la Normandie et de la France dans les échanges internationaux en répondant aux enjeux de dynamisme économique, de respect de l'environnement et de revitalisation des emplois.

Déclaration de Mme Arlette SAVARY

Au titre de GRAPE, du CREPAN et de M. GIROD, Personnalité qualifiée au titre de l'environnement

Nous constatons que, comme chaque année, le budget consacré à l'environnement est très insuffisant, alors qu'il y a urgence climatique suite au dérèglement, comme chacun le sait, alors que la biodiversité, la qualité de l'air, des sols et de l'eau sont dégradées.

Il y a certes une prise de conscience, mais elle ne se traduit pas assez par un soutien plus massif sur ces questions incontournables de manière transversale, et exigerait une comptabilité analytique urgence climatique.